

**Vote de la loi renforçant la lutte anti-contrefaçon :
l'Unifab se réjouit de cette avancée majeure !**

L'Unifab se réjouit de l'adoption à l'unanimité par les députés de l'Assemblée Nationale, de la proposition de loi tendant à renforcer la lutte anti-contrefaçon, le mardi 4 février, et remercie l'engagement et le soutien de tous les acteurs dont celui de Monsieur le Sénateur Richard Yung, en faveur de la promotion de la propriété intellectuelle et contre la contrefaçon.

Cette avancée nationale majeure, permet une évolution importante du texte qui prévoit des sanctions plus sévères envers les contrefacteurs et l'augmentation des dédommagements pour les victimes. Les juridictions devront prendre en compte tous les éléments caractérisant le préjudice, tant au niveau économique (pertes subies, dépréciation de la marque, etc.), qu'au niveau moral, sans négliger les économies d'investissements et les bénéfices réalisés.

Il est important de souligner la prise de position courageuse de la France concernant les biens en transit, de manière à peser sur les débats actuels à Bruxelles dans le cadre de la révision de la marque communautaire. Le renforcement du pouvoir des douanes ouvre la voie à un modèle efficace qui devrait s'étendre à l'Europe pour une meilleure protection du consommateur au travers de la lutte anti-contrefaçon.

« C'est aujourd'hui une victoire, une belle avancée française, qui confirme le leadership de notre pays sur ce sujet en terme de protection de la propriété intellectuelle pour éradiquer le phénomène de la contrefaçon. Au nom des entreprises adhérentes de l'Unifab, je me félicite que les députés aient pris conscience de l'importance du renforcement de cette loi qui va permettre un engagement encore plus soutenu dans la bataille européenne pour rétablir le contrôle des biens en transit. » déclare Christian Peugeot, Président de l'Unifab.

Lien du texte provisoire : <http://www.assemblee-nationale.fr/14/pdf/ta/ta0287.pdf>